



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges

Question écrite n° 42981

Texte de la question

Mme Ségolène Royal interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de nouvelle organisation de la classe de 3e. Au moment où 800 000 jeunes s'apprêtent à quitter le collège, on ne peut que s'étonner de sa décision de mettre en place une nouvelle organisation de la 3e, alors que le projet de la future loi d'orientation sur l'école, promise pour le printemps 2005, n'a pas encore été discuté. Il montre ainsi le peu de cas qu'il fait du débat sur l'école. Elle rappelle son attachement au collège pour tous et s'oppose à tout retour plus ou moins insidieux à des filières de relégation et d'exclusion. Elle lui demande de surseoir à toute décision sur l'organisation de la 3e tant qu'un réel débat n'aura pas été engagé.

Texte de la réponse

L'un des objectifs fondamentaux du ministère de l'éducation nationale est la construction d'un collège pour tous, qui donne les moyens à chacun d'acquérir et de parfaire les savoirs fondamentaux et offre en parallèle une ouverture sur les filières professionnelles afin de permettre à chaque élève de trouver la voie qui lui est le plus appropriée. C'est dans cet esprit qu'a été finalisée l'organisation des enseignements de la classe de troisième, qui fait l'objet de l'arrêté du 2 juillet 2004 publié au Journal officiel du 6 juillet 2004. La nouvelle troisième, qui clarifie les dispositifs existants, s'inscrit dans le prolongement de la rénovation du collège engagée depuis les rentrées scolaires 2001 en classe de sixième, 2002 en classe de cinquième et 2003 en classe de quatrième. L'organisation retenue permet de concilier l'ambition d'une culture commune et la nécessité d'adaptation à la diversité des profils des élèves. Pour tous les élèves est donc défini un tronc commun de disciplines obligatoires. Des enseignements facultatifs sont proposés en options : ils n'engagent pas l'orientation future des élèves, qui pourront choisir une seconde générale, technologique ou professionnelle. Une nouvelle option de « découverte professionnelle » contribue à diversifier l'offre de formation au collège. Ouverte à tous, sous la forme d'un module facultatif de trois heures, elle est destinée à faire connaître le monde du travail, des métiers, l'environnement économique et social et les diverses formations technologiques et professionnelles. De plus, à titre transitoire, un module renforcé de six heures peut également être proposé aux élèves souhaitant préparer une orientation positive vers la voie professionnelle ; ce module devrait ainsi contribuer à prévenir l'échec scolaire et éviter les sorties sans qualification. La nouvelle troisième, qui sera progressivement mise en place à partir de la rentrée 2005, n'anticipe pas sur les aménagements qui pourraient être apportés ultérieurement à l'organisation des enseignements du collège, à partir notamment des travaux de la commission ayant réalisé la synthèse du débat national sur l'avenir de l'école, et dans le cadre plus général de la réflexion gouvernementale sur l'élaboration de la loi d'orientation et de ses textes d'application.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42981

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5030

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7328